

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SRI EURO CORPORATE SHORT TERM BOND,
un compartiment de GENERALI INVESTMENTS SICAV

Classe : E, Part : Y (Distribution) ISIN : LU0438549171

Cette SICAV est gérée par Generali Investments Luxembourg S.A.

Objectif et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif de surperformer son Indice de référence, en investissant dans des titres de créance d'entreprises à court terme libellés en euros. Pour atteindre cet objectif, un processus d'investissement responsable sera appliqué et permettra d'analyser les caractéristiques ESG des sociétés en portefeuille, comme détaillé dans le Supplément du Fonds.

Le Fonds promeut les caractéristiques ESG en vertu de l'article 8 du règlement SFDR. Le Fonds ne bénéficie pas du label ISR en France.

Le Fonds investira au moins 70 % de son actif net dans des obligations d'entreprises à court terme, libellées en euros et avec une échéance allant jusqu'à 3 ans.

Le Fonds investira au moins 51 % de son actif net dans des titres assortis d'une Notation de crédit Investment Grade. La notation de crédit Investment Grade est une notation de crédit allant de AAA à BBB- pour Standard & Poor's, de Aaa à Baa3 pour Moody's, de AAA à BBB- pour Fitch ou une autre notation de crédit équivalente attribuée par une agence de notation reconnue ou une notation de crédit jugée équivalente par le Gestionnaire financier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif net dans des titres assortis d'une Notation de crédit inférieure à Investment Grade ou qui sont, de l'avis du Gestionnaire financier, de qualité comparable. Le Fonds peut également détenir des titres en difficulté/en défaut (c'est-à-dire des titres ayant reçu une notation CCC+ ou inférieure de la part de S&P ou toute notation équivalente d'autres agences de notation de crédit) en raison de la dégradation potentielle des émetteurs. Les titres en difficulté/en défaut seront vendus dès que possible, dans des circonstances de marché normales, et dans le meilleur intérêt des actionnaires. En tout état de cause, la proportion de titres en difficulté/en défaut en raison d'une révision à la baisse de la notation ne sera pas supérieure à 5 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut investir 25 % au maximum de son actif net en obligations convertibles. L'investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé jusqu'à 10 % de l'actif net du Fonds. Le Fonds peut détenir des actions après conversion, à concurrence de 10 % de son actif net. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire et des dépôts bancaires. Aucune proportion de l'actif net du Fonds ne peut être investie dans des actions et autres titres de participation.

Le Fonds peut avoir recours aux swaps sur défaut de crédit (« CDS ») standardisés et le total des obligations ne peut pas dépasser 25 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds peut également investir dans des valeurs mobilières régies par la « Règle 144A » et/ou par le Règlement S, lesquelles ne sont pas enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, conformément au droit américain.

Le Gestionnaire financier s'efforce de gérer activement le Fonds afin d'atteindre son objectif financier, en sélectionnant des titres présentant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) positifs par rapport à son univers d'investissement initial, à condition que les émetteurs respectent de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Le Gestionnaire financier appliquera simultanément et en continu le processus ESG (sélection selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) suivant lors de la sélection des titres qui

constitueront au moins 90 % du portefeuille du Fonds (à l'exclusion des titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics). Les émetteurs de titres dans lesquels le Fonds peut investir seront soumis à un filtre éthique exclusif qui exclut les émetteurs impliqués dans certaines activités telles que, sans s'y limiter, la fabrication d'armes portant atteinte aux principes humanitaires fondamentaux ou des activités causant de graves dommages à l'environnement. Les titres seront sélectionnés au sein des classes d'actifs concernées et éligibles décrites dans la politique d'investissement, en tenant compte des notations ESG moyennes qui leur sont attribuées par le fournisseur de données ESG externe. La notation ESG moyenne du Fonds sera constamment supérieure à la notation ESG moyenne de son univers d'investissement initial après avoir éliminé 20 % des titres initiaux les moins bien classés selon leur notation ESG (approche de la révision à la hausse de la notation).

En outre, le Gestionnaire financier se concentrera sur le suivi des indicateurs ESG (à savoir, l'intensité de carbone, le pourcentage de femmes au sein du personnel, le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration et les controverses graves liées à la gestion du travail). L'objectif est d'obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs ESG par rapport à l'univers d'investissement initial du Fonds. Il peut y avoir des incohérences potentielles et une absence de données ESG, notamment lorsqu'elles sont émises par des fournisseurs de données externes (plus de détails sur les limites méthodologiques sont disponibles dans le Supplément du Fonds).

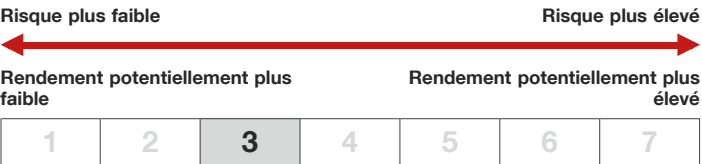
Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et fait référence à l'Indice de référence en cherchant à surperformer ce dernier. Le Gestionnaire financier choisit à son entière discrétion la composition du portefeuille du Fonds et aucune restriction ne s'applique quant au degré d'écart entre le portefeuille et la performance du Fonds et ceux de l'Indice de référence.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers et des instruments dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et d'investissement. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite aux techniques qui ne modifient pas la politique de sélection ESG de manière significative ou à long terme. Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés pour réduire divers risques, pour gérer efficacement le portefeuille ou pour obtenir une exposition. Pour chaque utilisation d'un instrument dérivé, lorsque cela est possible, une notation ESG sera systématiquement attribuée à l'actif sous-jacent et sera prise en compte dans la notation ESG globale du portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des SRT (et d'autres IFD ayant les mêmes caractéristiques) et des techniques de prêt sur titres pour atteindre son objectif d'investissement. Le Fonds est à capital variable. Vous pouvez obtenir le rachat des parts du Fonds chaque jour ouvrable au Luxembourg.

Cette catégorie de parts donne lieu à un dividende.

L'Indice de référence du Fonds est le Bloomberg Euro Aggregate 1-3 Year Corporate Index. L'Indice de référence du Fonds n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant par le produit, et que le processus d'investissement responsable permet d'intégrer.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt explique qu'il soit classé dans cette catégorie.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le Fonds investit une part importante de son encours dans des obligations. En cas d'insolvabilité des émetteurs, les obligations pourraient perdre tout ou partie de leur valeur.

Risque de liquidité : Risque lié à une activité réduite des marchés qui ne permet plus au Fonds d'acheter ou vendre ses investissements dans des conditions de marché stables.

Risque de contrepartie: Le Fonds négocie des transactions sur dérivés avec diverses contreparties. Il existe un risque que les contreparties ne soient plus en mesure d'honorer leurs obligations de paiement.

Risque opérationnel et risque lié à la conservation des titres: Le Fonds pourrait être victime de fraude ou de tout autre acte criminel. Il pourrait également subir des pertes suite à des malentendus ou à des erreurs de la part de collaborateurs de la Société de Gestion, de la banque dépositaire ou de parties externes. Finalement, la gestion ou la conservation de ses encours pourraient être impactées par des événements extérieurs tels que des incendies, des désastres naturels, etc...

Finance durable: Il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté ni aucune liste de facteurs à prendre en compte pour s'assurer que des investissements sont durables. Le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de

développement. L'absence de normes communes pourrait se traduire par l'adoption d'approches différentes pour fixer et atteindre les objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'application de critères ESG au processus d'investissement pourrait exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et par conséquent faire renoncer à des opportunités de marché qui seraient accessibles à des fonds qui ne respectent pas de critères ESG ou de durabilité.

Risque spécifique lié aux valeurs mobilières: Le Fonds peut investir dans des titres de qualité inférieure à Investment Grade qui présentent un risque de perte en capital et en intérêts plus élevé que les titres de qualité supérieure, et dans des valeurs mobilières émises en vertu de la Règle 144A et/ou du Règlement S.

Pour plus d'information sur les risques du Fonds, veuillez vous reporter à la partie risques du prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	3 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller financier ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,51 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

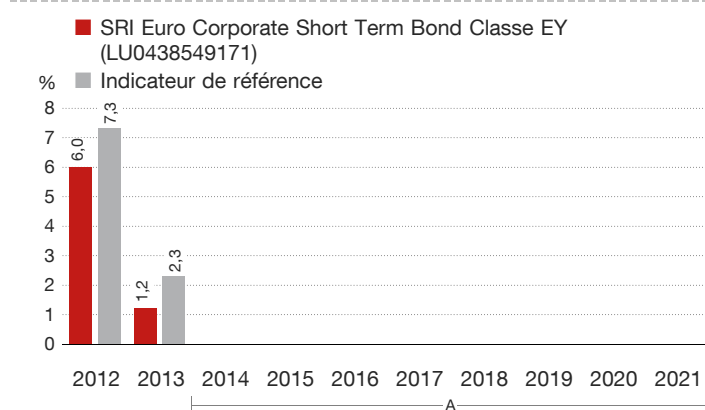
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants indiqués sont une estimation basée sur le montant total attendu des frais puisque cette catégorie d'actions est inactive. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Il exclut les commissions de performance, le cas échéant, et les coûts liés aux transactions de portefeuille, à l'exception des coûts versés au dépositaire et des frais d'entrée/de sortie versés à un organisme de placement collectif sous-jacent. Le rapport annuel du Fonds pour chaque exercice inclura des détails sur le montant exact des frais encourus.

Une commission de conversion d'un maximum de 5,00 % de la valeur liquidative par part à convertir peut être facturée.

Pour plus d'informations sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties du prospectus, disponible à l'adresse www.generali-investments.lu.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds: 15 juillet 2009.

Date de lancement de la part de Fonds: 11 mars 2011.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Indice de référence: Bloomberg Euro Aggregate 1-3 Year Corporate Index. Le Fonds faisant l'objet d'une gestion active, il n'est pas prévu que la performance de cette catégorie d'actions suive celle de l'Indice de référence.

Jusqu'au 22/11/2021, l'Indice de référence était le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 Year.

La politique d'investissement a changé le 01/10/2020.

A Catégorie d'actions avec périodes d'inactivité

Informations pratiques

Dépositaire: BNP Paribas S.A.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en anglais gratuitement auprès de Generali Investments Luxembourg S.A., 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse électronique suivante: GILfundInfo@generali-invest.com.

La SICAV est divisée en compartiments multiples. Les actifs de chaque compartiment sont séparés des autres compartiments de la SICAV. Le prospectus concerne tous les compartiments de la SICAV. Son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Sous certaines conditions, vous pouvez convertir tout ou partie de vos parts d'un compartiment en parts d'un ou plusieurs autres compartiments. Vous trouverez des informations sur la procédure de droit de conversion au chapitre 8 du Prospectus.

Le Fonds propose d'autres classes pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Les détails à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, comprenant, entre autres, une description du calcul des rémunérations et des bénéfices ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des bénéfices, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet www.generali-investments.lu et un exemplaire papier de ladite politique de rémunération est également disponible sans frais pour les investisseurs qui en font la demande auprès du siège social de la Société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet: www.generali-investments.lu.

La responsabilité de Generali Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.